

SE CONSTITUER

UNE ÉPARGNE

DE PRÉCAUTION



Faire face aux imprévus ou anticiper une dépense exceptionnelle nécessite de disposer d'une épargne sûre et accessible à tout moment. C'est la vocation de l'épargne dite « de précaution ». Une étape incontournable pour toute personne prévoyante.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

L'épargne de précaution est un prérequis avant de se lancer dans d'autres placements en vue du financement d'un projet (achat immobilier, travaux, études des enfants, etc.) ou de constituer un capital à utiliser à la retraite ou à transmettre.

Une bonne épargne de précaution doit allier sécurité et disponibilité. Dans cette optique, les livrets réglementés – livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), sont tout indiqués. Ils sont garantis, sans frais et disponibles à tout moment, et permettent d'effectuer des versements réguliers à son rythme, pour se constituer un matelas de sécurité.

Seul bémol : leur rémunération, souvent faible. La plupart des banques proposent aussi des livrets bancaires, avec des taux parfois plus élevés, mais seulement sur une certaine période et dont les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu.

L'un des attraits des livrets réglementés réside dans l'absence d'imposition des intérêts perçus. Résultat, si le livret d'épargne populaire (LEP) reste l'apanage des plus modestes, les contribuables les plus imposés ont tout intérêt à faire le plein en priorité sur leur livret A et livret de développement durable et solidaire (LDDS).

Selon sa situation (salarié, indépendant, retraité, etc.) et le nombre de personnes au foyer, il est recommandé de disposer d'une épargne de précaution de 2 à 6 mois de revenus.



LA BONNE ATTITUDE AVANT D'INVESTIR

- Vérifiez que votre budget est suffisamment équilibré pour épargner.
- Calculez la somme que vous êtes capable d'épargner chaque mois.
- Assurez-vous que le produit vous permet d'effectuer des versements réguliers sans frais et qu'il soit vraiment sans risque.
- Renseignez-vous sur la fiscalité du placement choisi.



LES POINTS À SURVEILLER

- Pensez d'abord à équilibrer votre budget ! Votre effort d'épargne ne doit pas vous mettre en risque financier.
- Faites vos comptes ! Certains produits sont soumis aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu, ce qui diminue leur rémunération réelle.
- Ne succombez pas aux taux promotionnels affichés par certains livrets bancaires. Limités le plus souvent à quelques mois, ils retombent ensuite à des niveaux beaucoup moins attractifs.
- Évitez tout produit appliquant des frais de versement ou de retrait.
- Pour votre épargne de précaution, privilégiez les placements disponibles et sûrs.



En partenariat avec



- POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez notre fiche consacrée aux [livrets bancaires](#).

- UNE QUESTION ?

Contactez Assurance Banque Epargne Info Service au 34 14 (prix d'un appel local).